

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

Règlement du championnat régional cyclo-cross 2018 – 2019

Le championnat Régional de cyclo-cross sera disputé le Dimanche 13 Janvier 2019 empruntant un circuit tracé à proximité du stade des marboulus à BESSANCOURT 95550. Il est organisé par le comité départemental du VAL D'OISE, le club cycliste de l'OCOVO en collaboration avec la commission technique des activités cyclistes du Val d'Oise et de la commission régionale Ile de France.

Ce championnat régional est ouvert aux **cycloscrosmen UFOLEP licenciés (es) en ILE de France**, y compris ceux qui ont une double appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le Règlement National UFOLEP Cyclo-cross, sous réserve que licence et carte « cyclo-cross » soient homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

L'organisation est placée sous le contrôle de la Commission Technique Régionale d'Ile de France des activités cyclistes. Y seront appliqués les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au Cyclo-cross.

Durée des épreuves : Jeunes masculins et féminines : 13/14 ans **20 minutes**.
Jeunes masculins et féminines : 15/16 ans : **30 minutes**.
Adultes féminines : 17/29 – 30/39 ans : 40 ans et plus **30 minutes**
Adultes masculins : 17/ 19 ans **40 minutes**.
Adultes masculins 20/29 -30/39- 40/49 – 50/59 ans **50 minutes**,
Adultes masculins 60 ans et plus : **40 minutes**.

Matériel utilisé

Sont admises les bicyclettes et les roues conformes à la réglementation U.C.I. en vigueur. Cadres et guidons classiques. La section des pneus ne doit pas dépasser 33mn.
Le vélo de type VTT sans dispositif additionnel (cornes de vache...) est autorisé.

Changement de matériel

- ✚ **Le changement de roue est autorisé en tout point du circuit.**
- ✚ **Pas de changement de roue entre concurrents (se référer au règlement national)**
- ✚ **Le changement de vélo, pour autre motif que le bris de matériel sera autorisé dans la zone spécialement prévue à cet effet. Seuls les coureurs seront admis à l'intérieur de cette zone, et devront changer de vélo sans aucune aide extérieure.**

Sont interdits

- ✚ **Les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.**
- ✚ **Les caméras quel que soit le point d'ancrage.**

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

Accès au Podium

Pour prétendre au podium du championnat régional les lauréats doivent avoir participé à :

- + **Deux** épreuves cyclocroos organisées en **région Ile de France** et ce pour toutes les catégories ;(justification apportée)
- + Au **championnat Départemental** cyclocross de son comité d'origine ou d'un comité d'accueil (en cas de non organisation dans son comité d'origine).

Récompenses – titres

La tenue cycliste (maillot – cuissard) aux couleurs du club est obligatoire .Aucune récompense ne sera remise sans le port de cette tenue

Dans chaque catégorie : 1er Podiumable : Maillot – Médaille d'or,
2^{ème} Médaille d'argent,
3^{ème} Médaille de bronze,

ATTRIBUTION DU CHALLENGE INTERCOMITE

Décerné au comité départemental ayant obtenu le plus grand nombre de points totalisés sur les podiums dans toutes les catégories (féminines au classement scratch).

Barème: 1er: 3Pts - 2^e : 2Pts - 3e: 1Pt

En cas d'égalité est prépondérant 1: Classement féminine, 2: meilleures places obtenues sur l'ensemble des podiums

Réclamations

Conformément au règlement national, les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable de la commission technique départementale.

Les réclamations écrites seront reçues par le responsable de la Commission Technique Régionale. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution **de 30€euros** (libellé à Comité régional UFOLEP ILE DE France) auprès de : Monsieur Joseph ROUAULT 2, route de Rigny 77131 PEZARCHES.

Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre sera « gelé » et donc non attribué.

Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient à chaque compétiteur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d'association ou de club d'être le garant de son application.

Commission Technique Régionale des activités cyclistes